Image not found or type unknown

Report d'expertise conséquences financières

Par **siobud**, le **24/01/2012** à **09:07**

Bonjour,
suite à un litige avec une entreprise un expert a été nommé par le tgi
j'ai du verser une provision
aujourd'hui mon dos m'empeche de me deplacer je marche avec des béquilles suis sous antiinflamatoire morphine cortisone et souffre horriblement .l'espertise doit avoir lieue dans 2 jours mon medecin estime que je ne peux participer (escalier exterieurmonter a l'echelle).
puis je reporter cette expertise a deux ou trois mois (il faut m'operer)
et ne perdrais je rien sur ma provision versée?
Merci pour votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés